

Le Burundi dépose une plainte contre le secrétariat général de l'EAC

@rib News, 18/01/2018 Source Xinhua La ministre burundaise la présidence en charge des affaires de la Communauté Est Africaine/East african Community (CAE/EAC), Isabelle Ndahayo, a déclaré jeudi que le gouvernement a déposé une plainte à la Cour de justice de cette Communauté contre son secrétariat général pour violation du Traité régissant et d'autres droits communautaires.

Mme Ndahayo a indiqué au cours d'une déclaration que c'est sa collègue de la justice, Aimée Laurentine Kanyana, en tant que conseillère juridique du gouvernement, qui a déposé cette plainte le 17 janvier 2018 pour "demander que cette Cour puisse dire le droit" et répondre à la plainte du gouvernement relativement à l'élection du président de la 4^{ème} Assemblée législative de la Communauté, élection qu'elle qualifie d'"illégale". Le gouvernement burundais accuse en effet les députés de l'Assemblée législative de la Communauté est-africaine d'avoir tenu leur dernière Assemblée législative en date du 19 décembre 2017 en l'absence de ceux du Burundi et de la Tanzanie, ce qui est, dit la ministre Ndahayo, "contraire aux dispositions légales et réglementaires relatives aux exigences du quorum". Pour le gouvernement burundais, cela ne peut en aucun cas se comprendre, d'autant plus que "la Communauté est-africaine a dû attendre plus de six mois les députés kenyans et sud-soudanais pour se conformer aux dispositions légales et réglementaires". Et encore, poursuit la ministre, "l'Assemblée législative de la Communauté est-africaine est l'organe qui doit respecter les lois internationales et les lois communautaires", raison pour laquelle, conclut-elle, "elle ne peut pas voter les lois et être en même temps la première à les violer". La ministre burundaise a tenu à souligner que la plainte a été portée contre le secrétariat général de la Communauté en tant qu'institution et non contre Liborant Mpfumukeko, un Burundais qui le dirige. La Communauté est-africaine est composée du Burundi, du Kenya, de l'Ouganda, du Rwanda, du Soudan du Sud et de la Tanzanie.

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});